



☎ 04.92.44.23.93

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

# MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2019

**Étaient présents** : MM. DONEUX Alexandre, ELIE Patrick, GLEIZE Jean-Louis, GRANGE Pierrick, OLLIEU Catherine, PEYRON Guy et PEYRON Léa.

**Étaient excusés** : M. CORNELOUP Christian qui a donné pouvoir à M. ELIE Patrick, Mme MARSEILLE Julie qui a donné pouvoir à Mme OLLIEU Catherine, Mme MOUSSA Sylvie qui a donné pouvoir à M. GLEIZE Jean-Louis, M. MAHOUY Franck.

**Assistaient à la réunion** : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Robin DEYMIER, Directeur des Remontées Mécaniques.

**Secrétaire de séance** : Mme OLLIEU Catherine.

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 mars 2019 à 20 h 30 en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Jean-Louis GLEIZE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2019.

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### I COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018 du service des Remontées Mécaniques, du service de l'Eau et du Budget Principal (Commune) qui s'établissent comme suit :

#### 1. Service des Remontées Mécaniques.

##### a) Fonctionnement :

- Résultats reportés : - 672 379,64 €
- Résultats de clôture : - 261 230,90 €

##### b) Investissement :

- Résultats reportés : - 193.377,14 €
- Résultats de clôture : - 172.515,28 €
- Restes à réaliser : + 165.145,00 €

Résultats de clôture (Fonctionnement + Investissement) : - 268.601,18 €

#### Commentaires :

a) Concernant la section de fonctionnement, les résultats de l'exercice (+ 411.148,74 €) sont ainsi obtenus :

##### DEPENSES

- Charges de l'exercice : 1.538.760,35 €

##### RECETTES

- Produits de l'exercice : 1.949.909,09 €

b) Concernant la section d'investissement, les résultats de l'exercice (+ 20.861,86 €) sont ainsi obtenus :

DEPENSES : 544.491,55 €

RECETTES : 565.353,41 €

et correspondent principalement à l'acquisition de matériel de neige de culture, à la réalisation d'une première tranche de travaux de pistes VTT, aux travaux de grande visite des téléskis d'Aigue Noire et de Font Garnière, au remboursement du capital des différents emprunts ainsi qu'aux amortissements réalisés.

## 2. Service de l'Eau.

### a) Fonctionnement :

- Résultats reportés : + 93.925,75 €
- Résultats de clôture : + 108.994,15 €

### b) Investissement :

- Résultats reportés : + 20.045,26 €
- Résultats de clôture : - 56.619,55 €
- Restes à réaliser : + 50.000,00 €

Résultats de clôture (Fonctionnement + Investissement) : + 102.374,60 €

### Commentaires :

a) Concernant la section de fonctionnement, les résultats de l'exercice (+ 15.041,40 €) sont ainsi obtenus :

#### DEPENSES

- o Charges de l'exercice : 29.941,50 €
- o Opération d'ordre (dotation aux amortissements) : 29.250,23 €

#### RECETTES

- o Produits de l'exercice : 62.888,20 €
- o Opération d'ordre (quote-part dotation aux amortissements) : 11.344,93 €

b) Concernant la section d'investissement, les résultats de l'exercice (- 76.664,81 €) sont ainsi obtenus :

DEPENSES : 348.435,52 €

RECETTES : 271.770,71 €

et correspondent principalement au solde de la création de réseaux d'assainissement entre les hameaux des Gourniers et du Villard et de la réalisation d'une station d'épuration à l'aval du hameau du Villard (remboursement du prêt relais d'un montant de 280.000 € réalisé en 2016), et à la réalisation des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable

## 3. Budget principal (Commune)

### a) Fonctionnement :

- Résultats reportés : + 1.167.510,91 €
- Résultats de clôture : + 1.070.488,46 €

### b) Investissement :

- Résultats reportés : - 135.259,90 €
- Résultats de clôture : + 68.133,96 €
- Restes à réaliser : - 16.000,00 €

Résultats de clôture (Fonctionnement + Investissement) : + 1.122.622,42 €.

### Commentaires :

a) Concernant la section de fonctionnement, les résultats de l'exercice (+ 10.087,45 €) sont ainsi obtenus :

#### DEPENSES :

- o Charges de l'exercice : 606.929,04 €

#### RECETTES :

- o Produits de l'exercice : 617.016,49 €

b) Concernant la section d'investissement, les résultats de l'exercice (+ 203.393,86 €) sont ainsi obtenus :

DEPENSES : 108.870,14 €

RECETTES : 312.264,00 €

et correspondent principalement au solde de la construction d'une salle multi-activités à l'école des Rousses, au solde des travaux de confortement de la tour carrée (Donjon) du Fort de Réallon et à la création d'un accès P.M.R. à la Mairie .

Le résultat de clôture, tous budgets confondus, est de + 956.395,84 €.

Après avoir présenté l'ensemble des comptes administratifs tels que définis ci-dessus, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion afin de ne pas participer au vote.

M. Patrick ELIE porte au vote les différents comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2018 :

### a) Compte administratif du service des Remontées Mécaniques :

approuvé à l'unanimité des membres présents.

### b) Compte administratif du service de l'Eau :

approuvé à l'unanimité des membres présents.

### c) Compte administratif du Budget principal (Commune) :

approuvé à l'unanimité des membres présents.



## II REMONTEES MECANIKES

### 1) Attribution d'une prime au personnel permanent et saisonnier pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime au personnel permanent et saisonnier, pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au personnel permanent et saisonnier des Remontées Mécaniques une prime d'un montant maximum de 14 000 euros pour l'année 2019 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer la répartition du montant de la prime en fonction de la qualité des services effectués par le personnel concerné.

### 2) Camping – Caravaning – Caravaneige Municipal – Été 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élaboration des tarifs fixant les prix du Camping – Caravaning – Caravaneige pour l'été 2019.

Le Conseil Municipal arrête les tarifs pour l'été 2019 tels que définis ci-dessous :

Emplacement/jour	3,50 €
Véhicule, camping-car/jour	1,50 €
Adulte/jour	4,00 €
Enfants (-13 ans) / jour	3,00 €
Enfants (- 4 ans) / jour	Gratuit
Moto/jour	1,00 €
Animal/jour	2,00 €
Electricité/jour	4,00 €
Taxe de séjour (+ de 13 ans) / nuit	0,20 €
Réduction de 10% par personne et par emplacement, sur réservation préalable, pour un séjour de deux mois consécutifs.	

## III QUESTIONS DIVERSES

### 1) Voirie communale 2019.

#### Demande d'aide financière auprès du Département.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état dans lequel se trouve la voie communale n° 8 (Montée des Praux) : chaussée dégradée, formation de nombreux « nids de poule ».

Il convient de procéder à sa remise en état, et ce, avant la prochaine saison hivernale.

Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 28.465 € H.T. comprenant la mise en œuvre d'enrobés spécifiques de reprofilage de type Profilovia.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la remise en état de la voie communale n° 8 (Montée des Praux) pour un montant de 28.465 € H.T., sollicite, en vue de cette réalisation, l'octroi d'une aide financière auprès du Département, au titre de l'enveloppe « Voirie Communale 2019 », vu le plan de financement suivant :

- Montant des travaux H.T. : 28.465 € H.T.
- Subvention sollicitée :  
Département : (55 %) 15.655,75 €
- Autofinancement sur H.T. : (45 %) 12.809,25 €

et approuve le lancement d'une procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux.

### 2) Convention relative au fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Par délibération n°2018/192 du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a défini les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La communauté de commune de Serre-Ponçon propose en effet une nouvelle convention qui s'inscrit dans le cadre des précédentes et qui a pour objectif :

- l'uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes ;
- la mise à jour document ;
- l'ajout d'une option de procédure de simplification de l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre de la mission obligatoire du service.

Monsieur le Maire, après présentation de la convention, invite le conseil municipal à se prononcer sur l'organisation du service instructeur mutualisée des demandes d'autorisations relatives au « droit des sols » selon le dispositif joint en annexe.

Le conseil municipal propose d'adopter les termes de la convention jointe, à intervenir avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon, visant à la mise à jour des modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation relatives au droit du sol et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### 3) Divers.

Le Conseil Municipal est informé que les deux Télésièges seront ouverts 5 jours par semaine au cours de la prochaine saison estivale, à savoir les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Réallon, le 15 mars 2019.

**Le Maire,  
Jean-Louis GLEIZE.**

